



Décision du Président
Approuvant les conventions et la dépense relatives
à l'expérimentation de fontaines mixtes boisson et brumisation
pour les cours d'école et espaces publics

2024 – D – n° 43

Le Président de l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2312-1 et L.5219-5,

VU l'article L.541-10-20 et les articles R. 541-105, R 543-172 à R. 543-206 du Code de l'environnement,

VU le décret N°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

VU la délibération du bureau du Territoire N°16-07 en date du 08 février 2016 -alinéa 11- autorisant le Président à procéder à la passation et l'exécution de tous les marchés publics d'un montant inférieur aux seuils des marchés formalisés,

VU le projet de convention d'expérimentation de fontaines mixtes boisson et brumisation pour les cours d'école et espaces publics avec la société WATER CONNECT,

VU le projet de convention de chantier école dans le cadre de l'expérimentation de fontaines mixtes boisson et brumisation pour les cours d'école et espaces publics avec la société WATER CONNECT, la ville de Villiers-sur-Marne et le Lycée Gabriel Péri de Champigny-sur-Marne,

CONSIDERANT que dans le cadre de ses missions, en matière de développement durable, développement économique, emploi, politique de la ville, comme décrites au sein de son Plan Climat Air Énergie Territorial, Paris Est Marne&Bois, souhaite réaliser une expérimentation sur un quartier dit prioritaire de la commune de Villiers-sur-Marne, qui consiste à créer un « îlot de fraîcheur » (grand brumisateur à eau rafraîchissante pour la population) selon le modèle élaboré par la société Water Connect, en partenariat avec la ville de Villiers-sur- Marne et le Lycée Gabriel Péri de Champigny-sur-Marne,

DECIDE

ARTICLE 1 :

DE SIGNER la convention de confidentialité dans le cadre de l'expérimentation de fontaines mixtes boisson et brumisation pour les cours d'école et espaces publics avec la société WATER CONNECT et le lycée Gabriel Péri de Champigny-sur-Marne

DE SIGNER la convention de chantier école dans le cadre de l'expérimentation de fontaines mixtes boisson et brumisation pour les cours d'école et espaces publics avec la société WATER CONNECT, la ville de Villiers-sur-Marne et le Lycée Gabriel Péri de Champigny-sur- Marne.

ARTICLE 2 :

DE VERSER un montant de 13 440 € TTC à la société WATER CONNECT conformément aux dites conventions.

ARTICLE 3 :

De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de l'Établissement.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20240307-D2024-43-AR
Date de télétransmission : 07/03/2024
Date de réception préfecture : 07/03/2024

ARTICLE 4 :

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois suivant sa notification, devant le Tribunal Administratif de Melun ou par toutes voies de recours prévues par les Lois et Règlements en vigueur.

Fait à Champigny-sur-Marne, le **07 MARS 2024**



Le Président

Olivier CAPITANIO

La présente décision publiée le **07 MARS 2024**
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le